

## Grille des critères de conformité exigés par la CSST pour les entreprises regroupées en mutuelle de prévention

---

Vérifiez les points de cette liste deux fois par année afin de vous assurer que vous rencontrez toujours les exigences administratives d'appartenance à une mutuelle.

Points de conformité	Oui	Non
1. Existence d'un programme de prévention		
2. Affichage du programme de prévention (sur les 2 tableaux d'affichage)		
3. Affichage de l'avis d'appartenance à la mutuelle pour 2011 (sur les 2 tableaux d'affichage)		
4. Identification des dangers propres au milieu de travail		
5. Mesures prévues pour corriger les dangers identifiés (en 4)		
6. Moyens de contrôle des dangers identifiés (en 4)		
7. Formation et information des travailleurs (voir la section 8)		
8. Présence d'un comité de santé et de sécurité actif		
9. Mise en application du programme de prévention		

Vous devrez aussi remplir la grille d'inspection préventive (pages suivantes) pour vous assurer que vos installations proprement dites sont sécuritaires et conformes.